

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 juillet 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 21  
Nombre de conseillers absents : 3  
Nombre de pouvoirs : 5  
Date de la convocation : 4 juillet 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX JUILLET, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

**Etaient présent(e)s :** M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE

**Pouvoirs :**

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Pierre COMBES  
Mme Colette BRUN CASTELLY, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE  
M. Daniel MOUTARD, pouvoir à Mme Marylin FLAMAIN  
Mme Martine BERTHE, pouvoir à Mme Jocelyne AUDIBERT  
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à Mme Aurore AMOURDEDIEU

**Excusés :** M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - M. Yves RINCK

**Absente n'ayant pas donné pouvoir :** Mme Anne TAILLEUX

**Est désigné comme secrétaire de séance :** M. Roger VIARSAC

2024 - 07 - 66 / ADMINISTRATION GENERALE  
CONVENTION DE DEMATERIALISATION DU CONTROLE DE LEGALITE DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE  
- Avenant concernant le changement d'opérateur

**RAPPORTEUR : Monsieur Thierry DAYRE**

Par délibération du 14 décembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention avec les services de l'Etat d'une part, pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité, conformément à la loi N° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ; au décret N° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ; et au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1, et d'autre part, un contrat avec la société CDC FAST pour être le tiers de télétransmission.

Le 11 avril 2024, la Commune a souscrit un contrat avec la société JVS MAIRISTEM – iXchange pour un logiciel utilisé par le service des Finances et des Ressources Humaines qui permet aussi de télétransmettre des actes au contrôle de légalité, Ce dispositif a été homologué par le Ministère de l'Intérieur en 2021.

Par mesure d'économie, il est proposé un avenant au contrat entre les services de l'Etat et la Mairie.

Cet avenant concerne le changement d'opérateur exploitant le dispositif de transmission des actes par voie électronique pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE

POUR : 26  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 1 à la convention avec la Préfecture en vue du changement d'opérateur de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité de la Mairie.
- **D'AUTORISER** l'utilisation du dispositif JVS MAIRISTEM – iXchange par les services pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité de la Mairie
- **D'AUTORISER** M. le Maire à le signer.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents administratifs en relation avec l'objet de la délibération.

Roger VIARSAC  
Secrétaire de séance



Pierre COMBES  
Maire de NYONS

